

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2003-301 / du 05 Décembre 2003  
portant réintégration de monsieur **MISSAMOU**  
**Antoine**, secrétaire principal d'administration de  
4<sup>e</sup> échelon, dans les effectifs de la fonction  
publique.

(régularisation)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**



Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut  
de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains  
agents de l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir  
au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002, portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°717/MFPOA/DGFP/DME du 13 avril 2000, portant  
admission sur liste d'aptitude au titre de l'année 1995 et versement en ce qui  
concerne l'intéressé ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 4 mars 1998 ;

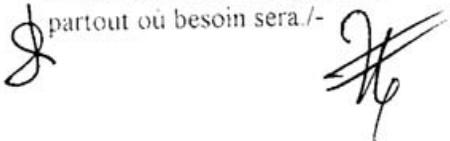
**DECRETE :**

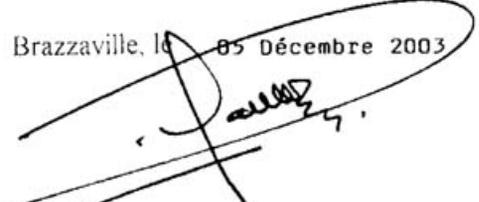


2  


Article 1<sup>er</sup> Monsieur **MISSAMOU (Antoine)**, secrétaire principal d'administration de 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF (administration générale), matricule n° 012692F, est réintégré dans les effectifs de la fonction publique

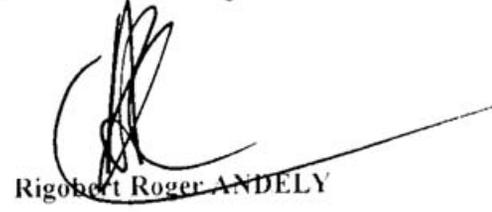
Article 2 Le présent décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation et de la solde pour compter du 29 mai 1998, date effective de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-



Brazzaville, le 05 Décembre 2003  


**Denis SASSOU-NGUESSO**

le ministre de l'économie,  
des finances et du budget

  
**Rigobert Roger ANDELY**

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat

  
**Gabriel ENTCHA-EBIA**

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP-DPME 3
- MFPRE 2
- DGB 2
- DGCF 2
- METP 2
- DAAP 1
- INTERESSE 3
- DOSSIER 3
- SGG-BC 2/2003

